

# Conseil Municipal du 8 novembre 2018 à 19 H 30

## Compte rendu

**Présents :** E. BAHY, R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, H. GRISEY, JP GRUEBER, M. HAMELIN, N. IRENEE, A. ISBLED, M. KROMER, J. PETITJEAN, M.A. MANIER, C. PHILIPPON.

**Excusés :** L. GOTTI procuration à M. KROMER.

Délibération n°64/2018 **1 Désignation secrétaire de séance :** Madame Annie ISBLED est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n°65/2018 **2 Approbation du compte rendu de la séance précédente :** Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2018.

Remarque de Monsieur Alain FESSLER : si les trottoirs avaient été réalisés en enrobé dans la Rue des Bois Sarclés ils auraient coûté 7 000 € de plus.

### **3 Syndicat des Eaux**

Délibération n°66/2018 **3.1 – Intégration au Syndicat des Eaux de Giromagny du réseau d'eau potable du SMIBA :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement à l'intégration au syndicat des eaux de Giromagny, du réseau de la distribution d'eau potable sur la partie sommitale du Ballon d'Alsace (SMIBA), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ce qui aura pour conséquence l'extension du périmètre du syndicat des eaux de Giromagny.

Monsieur Hervé GRISEY explique que le SMIBA a une compétence eau qui va disparaître à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il va être obligé de la céder à l'une des communes de son périmètre (constitué de Seven, St Maurice sur Moselle et Lepuix). Lepuix ayant la majorité des abonnés, il était décidé que l'activité « eau potable » lui serait transférée. Cependant, la loi NOTRe prévoit que la compétence eau serait transférée aux Communautés de Communes à compter de 2020. La commune de Lepuix n'ayant pas la capacité technique de s'en occuper, le SMIBA transférera « la compétence eau » à Lepuix qui à son tour la transférera immédiatement au syndicat des eaux de Giromagny.

Délibération n°67/2018 **3.2 – Transfert de la compétence eau, devenir du Syndicat des Eaux de Giromagny :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite le maintien du syndicat des eaux de Giromagny au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Monsieur Hervé GRISEY rappelle que la loi NOTRe prévoit que les Communautés de Communes récupèrent la compétence eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Toutefois dans la Communauté de Communes des Vosges du sud on retrouve 4 syndicats : le syndicat des eaux de Giromagny, une partie du syndicat des eaux de St Nicolas, le SMIBA et la commune de Lepuix. Le gros problème va être d'intégrer 4 distributeurs d'eau avec des tarifs différents (ex : tarif de l'eau pour la commune de Lepuix : 0,90 €/m<sup>3</sup> et pour le SMIBA : 4,40 €/m<sup>3</sup>). Uniformiser la tarification d'ici 2020 est très compliqué. La loi d'août 2018 permet de conserver la compétence jusqu'au 1 janvier 2026 pour les syndicats des eaux. Cette solution permettrait d'avoir un délai plus long pour finaliser la réunion des 4 syndicats, de proposer une uniformisation des tarifs et une mutualisation des moyens et du personnel lors de son transfert à la Communauté de Communes en 2026.

#### **4 Finances**

4.1 – Groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de signalisation verticale: le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision d'adhérer au groupement de commandes du Département pour la fourniture et la livraison de signalisation verticale permanente et temporaire.

Délibération n°68/2018

4.2 – Demande de subvention au Département au titre de l'appel à projets 2019 « partenariat avec les communes »: Monsieur le Maire présente le projet de demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'appel à projets 2019 en matière de sécurisation routière, notamment des usagers du carrefour Grande Rue / Rue des Bois Sarclés avec l'installation de feux tricolores. Elle s'éleverait à 50% du coût HT. Le vote sera proposé au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle qu'aucune décision n'a été prise pour l'instant. Ce projet sera discuté au prochain budget.

Monsieur Alain FESSLER remercie Monsieur le Maire de s'occuper de ce dossier important.

4.3 – ONF coupes 2019: Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'état d'assiette des coupes 2019 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites.

Délibération n°69/2018

Monsieur le Maire précise que le bois de chauffage sera prélevé sur le bas du village (bois d'Éloie): parcelles 8 (167 m<sup>3</sup>) et 9 (46 m<sup>3</sup>) auxquelles s'ajoute la parcelle 10 et 11 (pas martelé pour l'instant).

4.4 – Bois de façonnage: Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le devis de Monsieur GINTER pour le contrat de bucheronnage 2018/2019.

Délibération n°70/2018

- Abattage et débardage de Grumes 25 € net le m<sup>3</sup>  
- Façonnage et débardage des stères 28 € net le m<sup>2</sup>  
(devis de M. ZELLER / 26,50 € pour les grumes et 30 € pour les stères)

Monsieur le Maire rappelle que 250 stères de bois ont été vendus cette année.

#### **20h10 arrivée de Monsieur Jacques PETITJEAN**

4.5 – ONF travaux supplémentaires 2018: Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les travaux sylvicoles supplémentaires 2018 sur la parcelle 11r pour un coût HT de 1470 € soit 1617 € TTC.

Délibération n°71/2018

Monsieur le Maire explique que sur la parcelle 11 r il y avait 2 hectares à débroussailler. Sur trois demandes de devis seul l'ONF a répondu. Ces travaux seront reportés après l'abattage.

4.6 – Option supplémentaire service informatique Territoire d'Énergie: Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter un option supplémentaire « prestation dématérialisation » pour l'adhésion au service informatique de Territoire d'Énergie (délibération 61/2018 du 6 septembre 2018).

Délibération n°72/2018

Monsieur le Maire précise que le prix reste inchangé.

4.7 – Mise à disposition de personnel : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la mise à disposition de personnel communal à la Communauté de Communes des Vosges du Sud du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Délibération n°73/2018  
Délibération n°74/2018

Monsieur le Maire précise que 2 agents sont mis à disposition (22h00 et 15h00 / semaine) pour effectuer les tâches d'agents d'entretien dans les écoles. Trois agents sont mis à disposition pour le marché du Terroir (3h00 / mois pour les 2 agents techniques qui travaillent en alternance et 4h00 par mois pour un secrétaire).

4.8– Demande de subvention ELA : le Conseil Municipal, à la majorité (11 voix pour, 3 abstentions : M. BEAUFREZ, A. FESSLER et N. IRENEE) accorde à l'association ELA une subvention de 150 €.

Délibération n°75/2018

Monsieur le Maire rappelle que l'école de la Forge d'Etueffont a participé à l'opération « Mets tes baskets et bats la maladie ».

Madame Marianne BEAUFREZ rappelle que les membres du conseil avaient décidé de consacrer un seul conseil pour l'attribution de subvention aux associations. Elle propose de présenter le dossier en 2019 avec les autres subventions car la demande est tardive.

Monsieur le Maire précise que les actions de l'association ELA se déroulent en fin d'année. Monsieur Alain FESSLER demande s'il reste des crédits à l'article. Monsieur le Maire précise que la commune a les crédits nécessaires.

Monsieur Jacques PETITJEAN pense qu'il est légitime de répondre favorablement à leur demande.

#### **4. Mise en place limitation de vitesse à 30 km / heure Rue de l'usine**

Monsieur le Maire rappelle une réunion avec le Conseil Départemental sur la Route de Lamadeleine. Afin de pallier au manque de trottoirs et à l'impossibilité d'en créer, il est résolu de dévier les piétons Rue de l'usine en mettant en place un passage piétons au carrefour Rue de la Chayère / Rue de l'Usine. Ainsi pour sécuriser un maximum les piétons, il est proposé de limiter la vitesse des voitures à 30 km / heure dans la Rue l'Usine.

Question de Monsieur Alain FESSLER « La demande vient-elle des riverains ? » Monsieur le Maire lui répond que non, pas spécialement et que le but est de protéger les piétons.

Monsieur Alain FESSLER demande s'il ne serait pas possible d'interdire sauf aux riverains l'accès à la Rue de l'Usine par la Rue de Lamadeleine pour limiter la vitesse excessive. Monsieur Hervé GRISEY répond que ce serait compliqué pour les camions car ils ne peuvent pas emprunter le pont face à la Rue de la Chayère.

Monsieur Alain FESSLER précise qu'il serait nécessaire d'installer des panneaux spécifiques pour piétons afin d'augmenter la sécurité, notamment des enfants. Monsieur le Maire propose de choisir les panneaux avec les élus qui le souhaiteront.

Monsieur Hervé GRISEY pense qu'il est important de prévenir les jeunes (collégiens, lycéens) qui prennent le bus, de passer par la Rue de l'usine plutôt que par la Rue de Lamadeleine.

Monsieur Alain FESSLER rappelle que les mains courantes des passerelles ne sont pas aux normes. Monsieur le Maire précise que le mur de la rivière rue de Lamadeleine est aux normes car il ne borde pas un trottoir.

Madame Chantal PHILIPPON demande s'il est possible de prévoir une protection en plexiglass sur les parcelles piétons.

## **5. Informations diverses**

5.1- Monsieur le Maire informe les élus que les contrats d'assurance avec Groupama ont été renégociés d'où un gain de 748, 31 €.

5.2- ONF : appel à manifestation d'intérêt, Convention d'engagement pluriannuelle dans l'expérimentation ONF. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'engager dans l'expérimentation pour l'installation d'un réseau de parcelles d'avenir en forêt communale pour tester de nouvelles essences plus adaptées au changement climatique

Monsieur le Maire explique que les parcelles concernées doivent être supérieures à 0, 50 hectares. L'objectif est de planter des essences plus adaptées au changement climatique. Le Conseil Départemental verse une subvention de 2 500 €. La parcelle 3 dans le bois d'Éloie pourrait convenir, seules 4 ou 5 communes du département seront retenues. Les dossiers devront être déposés pour le 16 novembre.

5.3- Gardes Nature : Le Sénateur propose de déposer une motion au sénat.

5.4- Inscription liste électorale : à compter du 1 janvier 2019 la commission sera composée uniquement de 5 conseillers municipaux. Le choix des conseillers se fera au prochain conseil.

5.5 – Bourse aux jouets samedi 10 novembre 2018 dans la salle de l'EISCAE.

5.6 – Création d'un « puit du souvenir » au cimetière d'Étueffont. Un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal.

5.7 – Remise des prix des villes et villages fleuris le 24 novembre 2018 à Besançon.

## **6. Questions diverses**

6.1- ONF passage de véhicules lents : La Commune accepte de signer une convention avec l'ONF pour 6 ans reconductible, pour permettre l'évacuation du bois entre la forêt communale d'Anjoutey et la CD 58.

6.2 – Périmètre de la Forge Musée : Monsieur Alain FESSLER demande si la commune est soumise à un cahier des charges concernant le périmètre de la Forge Musée. Monsieur le Maire répond que l'Architecte des Bâtiments de France travaille sur ce dossier et que les différentes recommandations seront incluses dans le PLUi.

6.3 – Visite de Mme la Préfète : Monsieur le Maire fera une demande en semaine prochaine.

6.4 – Monsieur Alain FESSLER rappelle que le chemin vert est classé dans le domaine privé de la Commune et non pas dans le domaine public. Il faut étudier sérieusement le dossier.

6.5 – Audit du personnel : Monsieur le Maire explique qu'il sera fait rapidement.

6.6 – Retour TVA de la maison médicale : Monsieur Alain FESSLER demande où en est le dossier. Monsieur le Maire lui répond qu'il avait obtenu une réponse de Mme la Préfète et qu'Étueffont n'étant pas en zone prioritaire, il ne toucherait pas le retour de TVA pour la maison médicale.

6.7 – Piscine d'Étueffont : Madame Chantal PHILIPPON explique que le Conseil Départemental souhaite arrêter sa participation (lié par convention jusqu'en 2024). Il a

toutefois décidé cette année de baisser sa participation d'où une demande de participation supplémentaire aux communes.

Monsieur Alain FESSLER souligne que la Piscine d'Étueffont déplore déjà une perte de 60 000 € dû à sa fermeture. Madame Chantal PHILIPPON estime que tous les travaux effectués devraient faire des économies notamment sur la consommation d'eau.

Question de Monsieur Alain FESSLER « les travaux d'extension seront-ils faits ? » Madame Chantal PHILIPPON répond que les projets seront discutés dans un prochain comité syndical.

Question de Monsieur Alain FESSLER « Que devient le personnel ? » Madame Chantal PHILIPPON répond le personnel travaille à la piscine sur des projets pédagogique, du rangement ...

Madame Chantal PHILIPPON précise que l'arrêté de sécheresse va jusqu'au 5 décembre.

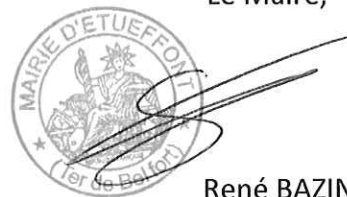
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La Secrétaire de séance,



Annie ISBLED

Le Maire,



René BAZIN.

